



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

1 rue de la Tour – 10000 TROYES
Tél. 03 25 70 47 80

Date de convocation et d'affichage : jeudi 07 mai 2026

La séance, présidée par M. Marc BRET, est ouverte à 18h00

Sont présents :

Mesdames Martine ANDRE, Jamila AZZAB, Rachida BOUDADI, Charline BRIOT, Elisabeth CHERAIN, Laurence DINIZ, Marie HUBERDEAU, Flavienne LEMELLE, Brigitte MARION.

Messieurs Marc BRET, François CLOUARD, Jean LAUVERGEAT, Charles MAISON, Jean-Jacques MORDIN.

Sont excusés :

Madame Aline MONGEOT.

Messieurs François BAROIN, Jean-François LAVILLE.

Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention
14	14	14	0	0

Délibération n° 2026.12.06 : Désignation des représentants au sein du Centre de Gestion de l'Aube.

Le Conseil d'administration a procédé à la désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour représenter le CMAS de Troyes au Centre de Gestion de l'Aube. Les personnes désignées sont les suivantes :

Titulaires	Suppléants
- Rachida BOUDADI - Jamila AZZAB	- Charline BRIOT - Jean-François LAVILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 mai 2026

Désignation de représentants au sein du Centre de Gestion de l'Aube

Exposé :

Le CMAS de Troyes, établissement rattaché à la Ville de Troyes, est représenté au sein de divers organismes publics extérieurs, dont le Centre de Gestion de l'Aube comme établissement non affilié.

Dans le souci d'assurer la continuité du service public, il convient de procéder aux désignations de deux membres représentant l'établissement ainsi que deux suppléants au sein du Conseil d'Administration du Centre de Gestion,

L'article 23 du règlement intérieur du Conseil d'administration adopté le 30 avril 2026 prévoit qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination.

Lorsqu'il est recouru au scrutin secret, si après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, il est procédé à un troisième tour de scrutin et la nomination ou l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages lors de ce troisième tour, la nomination ou l'élection est acquise au candidat le plus âgé ou par tirage au sort s'ils ont le même âge.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Décision :

Après appel des candidatures, il est proposé de procéder à la désignation de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour représenter le CMAS de Troyes au Centre de Gestion de l'Aube.

Titulaires	Suppléants
-	-
-	-